

INFORMATIONS RENTRÉE 2017

École primaire Breuil Mingot
6 rue de la Girée
86 000 POITIERS

☎ Direction - Élémentaire : 05-49-61-23-36
☎ Maternelle : 05-49-61-03-93
☎ Cantine : 05-49-51-34-53

L'école et l'équipe pédagogique

6 classes : 2 classes de maternelle et 4 classes en élémentaire, 135 élèves au total.

Direction de l'école → M^{me} Charlotte CHARRÉ , Concierge → M. Frédéric BONNET

PS	MS-GS	GS-CE1	CP-CE2	CE2-CM1	CM1-CM2
Mme Laurence BOUTY et Magalie DELHOME (ATSEM)	Mme Véronique TISSIER et Mme Christine LUCIAT-LABRY (ATSEM)	Mme Florence NOULIN et Mme Morgane SEMUR (ATSEM)	Mme Caroline HAMION	Mme Charlotte CHARRÉ et Mme Flore GUITTON le mardi	Mme Dominique POITEVIN du mardi au vendredi et Mme Myriam PRIMAULT le lundi
22 élèves	13+11 = 24 élèves	6+18 = 24 élèves	16+ 6 = 22 élèves	10+11 = 21 élèves	7+15 = 22 élèves

→ Les effectifs fluctuent tout au long de l'année.

→ En conseil de « maîtresses », l'équipe enseignante a préféré cette répartition plutôt que la traditionnelle GS-CP ou CE1-CE2 par rapport à l'autonomie des élèves. Les CE1 ont acquis un degré d'autonomie en début d'année plus élevé que les CP.

Les GS de la classe de Mme NOULIN passent les récréations dans la cour maternelle, déjeunent avec les autres GS côté maternelle et font de la motricité également comme eux avec notamment le même parcours en fin de semaine

Mme CHARRÉ fera histoire chaque jeudi avec tous les élèves de CE2 et chaque vendredi avec tous les élèves de CM1.

Mme BOUTY accueillera les élèves de CP en début d'après midi pendant la sieste des petits pour travailler la géométrie et l'espace.

Mme TISSIER prendra quant à elle tous les GS pour travailler la phonologie de manière commune, un après-midi par semaine.

A noter la présence de deux aides humaines pour des élèves ayant des besoins spécifiques :

Mme ERNAULT Graziella qui est à la fois en GS-CE1 et également en CE2-CM1

Mme JOUBERT Marie-Ange qui est en MS-GS.

Horaires de l'école

De 8h45 à 11h45 et de 13h45 à 16h00 les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

De 8h45 à 11h45 le mercredi.

Pour assurer une sécurité optimale dans le cadre du plan vigipirate, le portillon par lequel rentrent les élèves sera fermé à 8h45.

L'équipe enseignante insiste sur la **ponctualité** afin de ne pas perturber le bon déroulement des apprentissages. Pour toute entrée au sein de l'école au delà de 8h45 et de 13h45, il faudra sonner afin qu'une personne interne de l'école vous ouvre. Cela est valable lors des temps périscolaires (si vous voulez récupérer votre enfant durant la pause méridienne il vous faudra sonner).

Par ailleurs, **un adulte fera l'accueil au portail** afin d'assurer la sécurité des élèves.

• Sécurité et PPMS

Le PPMS est un Plan Particulier de Mise en Sûreté. Chaque école a rédigé un document destiné à aider les équipes à se préparer à l'éventualité d'un risque majeur. Ce document est transmis aux services de l'Inspection Académique puis au Sdis notamment.

Les risques auxquels l'établissement est confronté notamment de par sa situation géographique sont : la tempête, le transport de matière dangereuse, le mouvement de terrain. De par les événements tragiques mondiaux, sont également inclus dans le PPMS : l'intrusion d'une personne étrangère et les attentats. **Durant l'année scolaire, l'école organise trois exercices « PPMS », dont un exercice qui porte sur un attentat-intrusion qui aura lieu avant les vacances de la Toussaint.** Les exercices permettent de répéter les postures (confinement, évacuation) correspondant aux différents risques et sont adaptés aux âges de vos enfants. En maternelle, cela se passe sous forme de jeu pour ne pas apeurer les enfants. En élémentaire on leur explique qu'on s'entraîne comme on le fait déjà lors des exercices « alerte incendie ». On répond à leurs questions avec des mots adéquats. Le mot « attentat » n'est pas employé par l'équipe pédagogique. Après chaque exercice vous aurez un bref bilan dans le cahier de liaison de votre enfant.

Par ailleurs, 2 à 3 exercices alerte incendie seront également effectués dans l'année.

La mise en place de ces mesures nécessite la coopération de l'ensemble des membres de la communauté éducative. Ainsi, en tant que parents, **vous ne vous attardez pas devant les portes d'accès pendant la dépose ou la récupération de vos enfants.**

Par ailleurs, Les parents en élémentaire n'ont pas à entrer dans la cour (sauf RDV). En maternelle ils sont autorisés à aller jusqu'à la borne CVQ. Un adulte fera le relais ensuite. Cela se fera peu à peu au fil des premières semaines pour les parents de maternelle et des GS côté élémentaire. Aucune panique ni angoisse à avoir, ce n'est pas le but.

Accueil

Le **matin**, les enfants sont accueillis **de 8h35 à 8h45** dans leur classe.

L'après-midi, pour les enfants ne mangeant pas à la cantine l'accueil se fait à partir de **13h35** dans la cour pour les élèves de l'élémentaire et de Grande Section (les élèves faisant le temps calme doivent être amenés au dortoir par le hall).

Les récréations sont échelonnées selon les divers niveaux de classe afin de garantir une sécurité optimale et un espace suffisant pour permettre à chaque élève d'évoluer à son aise.

Périscolaire

Garderie

Horaires : le matin de 7h30 à 8h35, le soir de 16h00 à **18h30**. Le mercredi le service d'accueil se fait jusqu'à **13h**.

L'équipe insiste sur le respect des horaires, notamment lors des fermetures. Le personnel périscolaire a souvent un autre emploi le mercredi après-midi. En cas de dépassement de ces heures, la personne responsable devra appeler soit le maire soit la gendarmerie.

Navette

Les enfants de Saint Eloi peuvent bénéficier de la navette. Deux arrêts existent :

- école de Micromégas → matin : **8h32** / soir : **16h18**
- école Pablo Neruda → matin : **8h26** / soir : **16h24**

Les enfants prenant la navette iront à la garderie de l'école située devant l'arrêt.

Cantine

L'école dispose d'un réfectoire élémentaire et d'un réfectoire pour les élèves de maternelle.

Il y a deux services dans chaque réfectoire : 11h45- 12h30 et 12h30- 13h15.

Merci de fournir une serviette de cantine marquée au nom de l'enfant.

Le mercredi les parents doivent venir chercher les enfants déjeunant à la cantine à partir de 12h30 et à **13h au plus tard**.

Absence

En cas d'absence de votre enfant à l'école, merci de prévenir par téléphone le plus tôt possible. Dans la bonne école. Les parents des enfants inscrits en maternelle devront appeler en maternelle.

Merci de laisser un message vocal si personne ne répond, en précisant le nom de l'enfant et la classe. La directrice ne rappellera pas les parents pour les rassurer qu'elle a eu le message.

Par ailleurs il vous faudra remplir le tableau présent au début du cahier de liaison de votre enfant afin d'informer l'enseignante du motif de l'absence de votre enfant.

Communication

Chaque élève possède un cahier de liaison. Merci de penser à le consulter très régulièrement et à le signer lorsque nécessaire. Il contient les informations concernant la vie de la classe et de l'école. Vous pouvez l'utiliser pour communiquer avec l'enseignant de la classe (demande de rendez-vous, etc.)

Merci également de transmettre à l'équipe enseignante tout changement concernant vos coordonnées surtout au cours de l'année. Chaque compte rendu de réunion, de conseil d'école sera affiché dans le panneau d'affichage et mis en ligne sur le site internet de l'école.

Projet d'accueil individualisé (P.A.I.)

Si votre enfant présente un besoin particulier (soins médicaux, allergies, asthme etc.) qui nécessite une prise en charge ou une attention particulière sur le temps scolaire, merci de prendre rapidement contact avec l'école afin d'élaborer ensemble un P.A.I.. Ce dernier est transmis automatiquement au service périscolaire ainsi qu'au médecin scolaire.

Vacances scolaires

Attention, l'académie de Poitiers appartient à la zone A

Vacances d'automne	→ vendredi 20/10/2017 (après la classe)	Reprise le lundi matin 6/11/2017
Vacances de fin d'année	→ vendredi 22/12/2017 (après la classe)	Reprise le lundi matin 8/01/2018
Vacances d'hiver	→ vendredi 9/02/2018 (après la classe)	Reprise le lundi matin 26/02/2018
Vacances de printemps	→ vendredi 7/04/2018 (après la classe)	Reprise le lundi matin 23/04/2018
Vacances d'été	→ vendredi 7/07/2018 après la classe	

Attention : pas de pont de l'ascension cette année. Il y aura classe le vendredi 11 mai 2018

Direction

La directrice de l'école est déchargée de classe le mardi. Vous pouvez donc la joindre et la rencontrer plus facilement ce jour-là. Les autres jours, elle est en classe.

• Élection des représentants d'élèves

L'élection aura lieu le **13 octobre**. Les parents souhaitant **faire partie de la liste des représentants d'élèves sont invités à se faire connaître auprès de la directrice avant le 22 septembre**.

Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

Cela permet notamment d'accompagner votre enfant dans ses apprentissages, en cas de difficulté, d'une manière personnalisée et de l'aider à adapter ses méthodes de travail personnel. Les APC seront de 11h45 à 12h20 2 fois par semaine.

Coopérative scolaire

La coopérative scolaire sert à financer des projets particuliers conduits à l'école (sorties, livres, représentations de spectacles, petit matériel...). Ainsi, nous vous serions reconnaissantes de votre participation à ces actions en participant à la

coopérative scolaire. Un tarif dégressif vous est proposé si vous avez plusieurs enfants scolarisés au sein de l'école. (pour un enfant 24€, pour deux enfants 40€, pour trois enfants 55€). L'année scolaire précédente (2016-2017) cela avait permis de financer les sorties au musée, au cinéma, les visites, les sorties au zoo et au parc « La récréation ».

- **APE**

L'association des parents d'élèves (APE) a besoin de mains. C'est plus agréable de partager des moments conviviaux et de préparer des événements (fête d'école, et autres) dans la bonne humeur et à plusieurs ! Participer aux événements et aider n'engagent pas à avoir un statut défini au sein de l'APE.

- **Assurance**

L'assurance des élèves contre les accidents subis ou causés au cours des sorties ou voyages est obligatoire (fournir une attestation). Elle doit couvrir **la responsabilité individuelle et civile pour l'année scolaire en cours. Ces deux dernières doivent être inscrites sur l'attestation d'assurance ainsi que le prénom de l'enfant.**

- **Projet(s) de l'année**

Comme l'année scolaire précédente, les élèves de maternelle et d'élémentaire travailleront autour des voyages et du monde. Une intervenante en danse viendra à partir janvier pour initier les élèves à des rythmes divers et variés. Plusieurs sorties seront organisées à la journée par classe ou pour plusieurs classes à la fois.

- **« Les évaluations »**

Les évaluations de manière générale sont, pour l'équipe enseignante davantage des observations concernant le suivi des élèves. Les nouveaux outils (carnets de suivi des apprentissages et le Livret Scolaire Unique) instaurés par le Ministère de l'Éducation Nationale tendent à une observation du parcours de l'élève et de son évolution plutôt qu'à une comparaison entre plusieurs enfants d'une même classe d'âge.

En maternelle, les observations sont notifiées dans un carnet de suivi des apprentissages qui sera transmis aux parents deux fois dans l'année (une fois vers janvier/février et une autre en mai/juin).

En élémentaire, le suivi des élèves sera retranscrit à travers le Livret Scolaire Unique (LSU) qui vous sera communiqué une fois par trimestre. Le LSU est un livret scolaire commun pour la scolarité obligatoire du CP à la 3ème. Les éléments constitutifs du livret sont numérisés dans une application informatique nationale remplie par les enseignants et les professeurs.

- **EPS**

La natation concerne tous les élèves de CP, de Ce1 et de CM1. Les CP commencent le cycle natation dès le mardi 19 septembre. Les élèves d'élémentaire pourront bénéficier d'activités sportives municipalisées. Les plannings ne sont pas encore connus.

- **Aide des parents**

L'équipe enseignante a besoin de votre aide pour plusieurs choses :

- les maîtresses souhaitent investir dans un logiciel pour informatiser les livres de la bibliothèque de l'école afin que les emprunts et les retours par les enfants soient plus faciles. Il faudrait donc numériser les 1ères de couvertures...
- faire un atelier bibliothèque (de manière régulière) dans les classes en élémentaire. Cela consiste à accompagner les élèves dans la bibliothèque, qu'ils choisissent un livre et à leur lire éventuellement une histoire.
- Accompagner lors des sorties....mais pas forcément pour la classe de son enfant.

En vous remerciant de votre attention portée à cette note et à votre compréhension.

Bien cordialement,

L'équipe enseignante